



# « SONNET QUARTIER ! »

## EDITION 2019

Réfèrent du projet : Monsieur David ANDREW

Tél : 06 95 07 62 94 //Mail : [dapnuv@gmail.com](mailto:dapnuv@gmail.com)

Groupe de travail : Françoise, Béatrice et Luce

**Contexte / Présentation :** « **Sonnet Quartier !** » est un concours de poésie (gratuit) ouvert à toutes et tous. Il mettra en lumière, entre autres choses, le territoire Réunion-Père Lachaise et ses environs.

Au-delà du quartier, ce concours de poésie s'ouvrira également à d'autres thématiques relatives à la société et à bien d'autres sujets. Il se déroulera une fois tous les deux ans.

### **Objectifs :**

- Développer la créativité de chacun
- Renforcer la connaissance de son territoire
- Valoriser son territoire de résidence
- Valoriser un mode d'écriture
- Favoriser la mise en lumière de sujets de société et de sujets divers (environnement, etc...)

**Publics visés :** Enfants, Adultes, Seniors

### **Etablissements à l'honneur pour cette édition 2019 :**

- **Ecole élémentaire Planchat** (54, Rue Planchat 75020 Paris)
- **Arpavie-Résidence les Orteaux** « Résidence autonomie » (38, Rue des Orteaux 75020 Paris)

**Moments forts du concours :** La place de la Réunion sera le lieu où les lauréats seront primés. Ces derniers mais aussi les autres candidats, feront lecture de leur poésie. **Le Collectif ZINZINC (Ensemble de poètes et de musiciens)**, animera les lectures des lauréats et de plus interprètera des textes de son répertoire. Un buffet en plein air gratuit et ouvert à tous, clôturera la manifestation. Enfin un recueil de certains poèmes sera réalisé, édité et distribué aux lauréats et laissé en libre lecture dans les lieux partenaires du concours. Après la phase de participation au concours et en l'attente de la remise des prix, des lectures de poèmes seront organisées à Arpavie-Résidence Les Orteaux et dans l'école élémentaire Planchat.

## CRITERES DE PARTICIPATION CONCOURS « SONNET QUARTIER ! »

- ❖ **Article 1** : Le candidat devra choisir sa catégorie de rédaction (voir talon de participation à remettre lors de l'envoi de son poème) et **rédiger un poème libre de 15 lignes maximum** (imprimé ou manuscrit), sur feuille A4 blanche et en langue française avec un respect du langage et sans connotation (religieuse ou politique), sur le thème ci-après : « **Les rues du quartier Réunion-Père Lachaise et ses environs** » (4 rues au choix : Rue du repos, Rue de la Réunion, Rue des cascades, Rue de la justice).

**Début du concours** 01/01/2019 – **Fin du concours** 29/03/2019 (à minuit).

Rédiger et déposer son poème (avec le coupon d'inscription) dans les lieux de dépôt ci-après : **Café jeux Natéma** (39 rue des Orteaux) ; **Centre Étincelles** (65 rue des Haies) ; **Centre Ken Saro-Wiwa** (63 rue de Buzenval) ; **Bibliothèque Louise-Michel** (29 rue des Haies) ; **AEPCR** (77 rue Alexandre Dumas) ou l'envoyer par mail [cdgreunionperelachaise@gmail.com](mailto:cdgreunionperelachaise@gmail.com)

Critères de participation (dont le coupon d'inscription) disponibles : **sur le site de la Mairie du 20ème** (à la rubrique Conseil de Quartier Réunion-Père Lachaise), par demande mail [cdgreunionperelachaise@gmail.com](mailto:cdgreunionperelachaise@gmail.com), ou encore, **aux accueils des lieux de dépôt de son poème**

- ❖ **Article 2** : Date, lieu et heure des lectures publiques et de la remise des prix : **Samedi 25 mai 2019 de 16h00 à 18h30** à la Place de la Réunion Paris 20<sup>ème</sup>.
- ❖ **Article 3** : Date, lieu et heure en attente de la remise des prix et lectures publiques de lectures de poèmes à Arpavie-Résidence Les Orteaux et dans l'école élémentaire Planchat: Selon les disponibilités de ces établissements (cela ne concerne que les participants de ces établissements).
- ❖ **Article 4** : Pour chaque catégorie, Enfants, Adultes, Séniors, les trois lauréats recevront leur prix constitué par : un livre, un diplôme et le recueil de poèmes du concours.

- ❖ **Article 5** : Les envois seront effectués sous la seule responsabilité du candidat et les envois valident tous les présents articles. Qu'elles que soient les réclamations et les suites au plan judiciaire, elles ne sauraient engager l'organisateur.

La validation de l'envoi nécessitera d'accepter les critères de participation du concours et l'autorisation de reproduction du poème : « J'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des critères de participation du concours de poésie « Sonnet Quartier ». Je m'engage à n'envoyer aucun contenu inapproprié au Conseil de Quartier Réunion Père Lachaise « CQRPL » (incitation à la haine raciale, contenu publicitaire...). J'autorise le CQRPL à diffuser le poème dont je suis l'auteur dans les conditions du règlement (y compris, la durée et l'étendue). Par ailleurs, je garantis au CQRPL que je ne suis lié(e) par aucune convention avec des tiers m'interdisant de donner la présente réalisation, et que je dispose de l'ensemble des droits nécessaires pour consentir la présente cession sur mon poème, étant précisé que je garantis le CQRPL de ce fait. » Ainsi, en prenant part à ce concours de poésie, chaque participant garantit qu'il est l'unique auteur de son poème, et qu'il n'y est fait aucun emprunt ou contrefaçon relative à des œuvres protégées existantes et, de manière générale, garantit ne pas soumettre au CQRPL des éléments qui portent ou pourraient porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou à un quelconque droit de tiers notamment au titre du droit d'auteur. Le CQRPL n'aura donc aucune autorisation complémentaire à demander à un autre quelconque tiers pour l'exploitation du poème dans les conditions définies aux présentes. Les participants autorisent le CQRPL à diffuser leur poème, dans des publications imprimées ou digitales ou sur tout support visant à assurer la promotion du présent concours et de ses résultats, dès lors que le poème est proposé par le participant. La publication dans une rétrospective de l'action culturelle de l'Organisateur sera également possible dans les mêmes conditions. Les participants sont informés que les données à caractère personnel ne seront utilisées que dans le cadre du présent concours (inscription, publication). Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 et du règlement général sur la protection des données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, et le cas échéant d'un droit d'opposition pour motif légitime, des informations les concernant.

- ❖ **Article 6** : Le concours est gratuit et ouvert aux habitants du quartier Réunion-Père Lachaise et à tout habitant du 20ème arrondissement de Paris.
- ❖ **Article 7** : Les critères de sélection des poèmes sont : respect de la thématique ; respect du nombre de lignes et lisibilité du poème ; pertinence de l'imaginaire. Le jury sera composé de : deux élèves de l'école élémentaire Planchat, de deux résidents de Arpavie-Résidence les Orteaux et de deux conseillers de quartier du CQRPL

### Coupon de participation à remplir et découper pour joindre à son poème (MERCI D'ECRIRE LISIBLEMENT)

Nom..... Prénom.....Catégorie (mettre une croix) :

enfant  adulte  sénior  Résidant au.....Code postal.....

Téléphone du Parent Légal (pour les moins de 18 ans).....ou Téléphone du candidat majeur.....

Adresse mail (du parent légal ou candidat majeur).....

*Le candidat et le Parent Légal (pour les moins de 18 ans) déclarent avoir pris connaissance du présent règlement.*

Signature précédée de la mention « lu et approuvé ».

Date : / /

Signature du Parent Légal (pour les moins de 18 ans)

Signature du participant